

CARNET CITOYEN



ENFANTS JEUNES JUNIORS

VILLE DE
vif



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DE VIF



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DE VIF

**CE N'EST PAS PARCE QU'ON EST JEUNE
QU'ON N'A PAS D'IDÉES !**

Le Conseil Municipal Jeunes te donne la possibilité de t'impliquer concrètement dans la vie de ta ville en donnant ton avis, en proposant des idées et en réalisant des actions utiles à tous. C'est un bon moyen d'apprendre ce qu'est la citoyenneté et de découvrir comment fonctionne une commune.



Une mairie, comment ça marche ?

Chaque commune dispose d'une mairie dirigée par un Conseil municipal. Celui-ci est élu pour 6 ans par les habitants de la ville âgés d'au moins 18 ans. C'est ensuite le Conseil municipal qui choisit le maire et les adjoints qui seront en charge des différents dossiers de la commune.

Le Conseil municipal discute et vote les décisions importantes concernant le fonctionnement de la commune : construction et entretien des écoles, des terrains de jeux, des bibliothèques... À Vif, il est composé de 29 élus : le maire, 7 adjoints et 21 conseillers municipaux.

Pour réaliser ses missions, le Conseil municipal s'appuie sur des hommes et des femmes employés par la mairie. Ce personnel municipal est réparti dans les différents services municipaux qui correspondent aux domaines d'intervention de la commune, comme le service État Civil, le service Éducation, le service culturel ou les services techniques par exemple.



Le Conseil Municipal Jeunes, à quoi ça sert ?

Tu es trop jeune pour voter, puisqu'il faut avoir 18 ans, mais cela ne t'empêche pas de t'intéresser à ta commune et d'avoir des idées.

Le CMJ, c'est un moyen pour toi :

- D'avoir la parole et de donner ton avis sur les projets de la municipalité.
- D'exposer tes idées et de réaliser des projets utiles à tous.
- De découvrir la vie d'une mairie et de comprendre son fonctionnement.
- D'informer tes camarades de ce qu'il se passe dans la ville.



Comment fonctionne le CMJ et que font les élus ?

Le CMJ est une assemblée composée au maximum de 16 enfants et adolescents.

Il est élu au suffrage universel direct par les jeunes Vifois âgés de 11 ans et scolarisés en CM2 à 16 ans.

Les conseillers sont élus pour une durée de deux ans, et siègent sous la présidence du maire de Vif.

Le CMJ se réunit 4 fois dans l'année pour faire le point sur les réflexions, les actions et les projets en cours ou à mener.

Il est accompagné dans ses démarches par le service Jeunesse de la commune de Vif auquel il est rattaché.

Les conseillers travaillent ensuite en petits groupes, appelés commissions, pour mettre au point, avec les services municipaux, les projets qu'ils ont choisis.



Élections : mode d'emploi

Qui peut voter ?

Tous les habitants de Vif âgés de 11 ans et scolarisés en CM2 au moment de l'élection et jusqu'à 16 ans. (nés entre le 14/06/2003 et le 14/06/2009)

Que faut-il faire pour être candidat ?

Pour être candidat tu dois :



Remplir le dossier de candidature

(tu le trouveras à l'Espace Jeunes, à l'accueil de la mairie, au service scolaire et auprès des animateurs du service éducation)



Fournir une autorisation parentale



Remettre ta candidature avant le **3 mai 2019**
dans l'un des lieux cités ci-dessus



Comment se déroule la campagne électorale ?

Pour être élu, un candidat doit proposer un programme et défendre ses idées. Il doit expliquer pourquoi il est candidat, quels sont les projets qui lui tiennent à cœur, quelles sont ses qualités pour être un bon élu et ainsi convaincre les autres élèves de voter pour lui. C'est ce que l'on appelle une profession de foi.

Chaque candidat déclarera sa candidature à l'aide d'une affiche électorale sur laquelle figureront :

- Son nom
- Sa photo
- Son slogan
- Son programme

Afin de garantir l'égalité des candidats, des affiches types à compléter seront fournies par la commune.

Dans le cadre du lancement de la campagne, deux mercredis après-midi seront consacrés à la conception des affiches de chaque candidat.

À cette occasion, les candidats pourront bénéficier des conseils et de l'aide de professionnels.

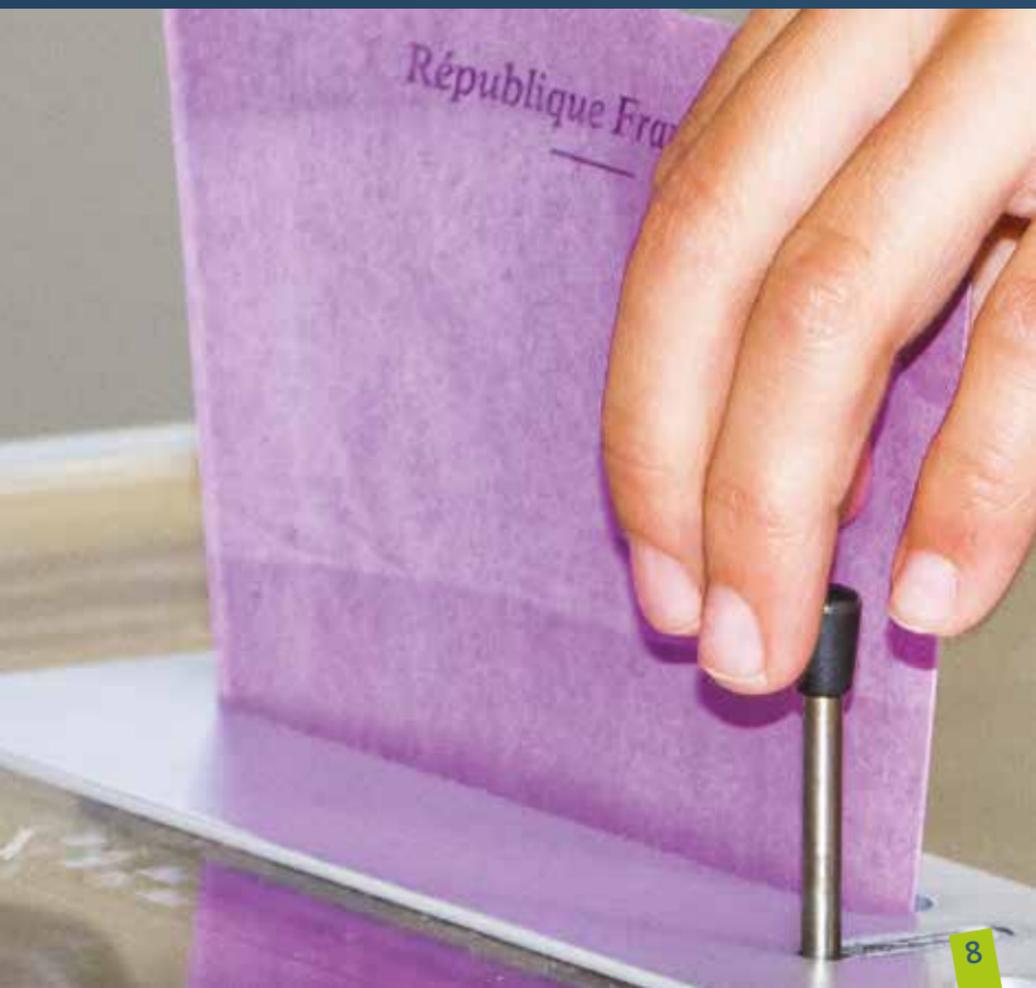
Ces ateliers se dérouleront à l'Espace jeunes :

- Mercredi **15 mai** de 14h à 17h
- Mercredi **22 mai** de 14h à 17h

Comment se déroule une élection ?

Le jour de l'élection, le 15 juin 2019, de 10h à 17h, tu te présentes au bureau de vote : au PAJ, 7 avenue de Rivalta à Vif. Ensuite, tu dois choisir parmi tous les candidats, ceux qui te semblent le plus à même d'exercer une mission d'élu.

Chaque bureau de vote est composé de 3 personnes : le président du bureau et deux assesseurs.



Voici comment le vote se passe :

- Tu prends les bulletins de tous les candidats et une enveloppe.
- Tu entres dans l'isoloir puis tu glisses dans l'enveloppe les bulletins des 3 candidats que tu as choisis.
- Tu te présentes à la table de vote avec un document prouvant ton identité (carte d'identité, carte de transport en commun, carte de cantine), et ton enveloppe.
- Le premier assesseur lit ton nom à voix haute.
- Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste où sont inscrits les noms de tous les électeurs.
- Tu poses ton enveloppe dans la fente de l'urne, le président actionne l'urne pour faire tomber l'enveloppe et prononce la phrase : « A voté ».
- Le deuxième assesseur te fait signer le registre.

Après le vote

Une fois le vote terminé, on procède à ce que l'on appelle le dépouillement, c'est-à-dire l'ouverture des enveloppes et le comptage des voix.

Le dépouillement est public, tout le monde peut y assister. Une fois tous les bulletins dépouillés et les résultats calculés, on annonce la liste des candidats élus.

Très rapidement après les élections, le Conseil Municipal Jeunes se réunit pour sa première séance plénière. C'est à ce moment-là que le vrai travail commence pour les nouveaux élus !



Les élections du CMJ en bref

Qui va voter ?

Les jeunes âgés de 11 ans et scolarisés en CM2 à 16 ans, scolarisés à Vif ou résidant sur la commune. (nés entre le 14/06/2003 et le 14/06/2009)

Qui peut être candidat ?

Les jeunes âgés de 11 à 16 ans, résidant sur la commune de Vif.

Comment et où voter ?

Le scrutin se déroulera en 1 tour le mercredi 15 juin. Il aura lieu au PAJ, 7 avenue de Rivalta.



Le calendrier

- **Le 3 mai** : date limite des candidatures
- **Du 23 mai au 14 juin** : campagne électorale
- **Le 15 juin** : élections
- **Le 2 juillet** : première séance plénière du CMJ

SERVICE ÉDUCATION

TEL : 04 76 73 58 46

c m j @ v i l l e - v i f . f r

MAIRIE DE VIF

5, PLACE DE LA LIBÉRATION

38450 VIF

TEL : 04 76 73 50 50

FAX : 04 76 73 50 60

www.ville-vif.fr